

PROGRAMME DE FORMATION

La coordination de parcours de la personne en situation de handicap. Favoriser l'autodétermination et prévenir une rupture de

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout professionnel du secteur médico-social exerçant ou amené à exercer la fonction de coordination de parcours.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Présenter le contexte de mise en place des coordinateurs de parcours.

Définir la notion de coordination de parcours et ses implications.

Elaborer les outils permettant de concevoir un plan d'accompagnement.

Définir un référentiel métier.

Programme

"• Evolution des politiques sociales et cadre réglementaire :

- Démarche Réponse Accompagnée Pour Tous.

- Réforme SERAFIN-PH.

• Evolution de l'offre médico-sociale.

• Passer d'une logique de placement à une logique de parcours.

• La coordination de parcours :

- Emergence de la demande du bénéficiaire.

- Autodétermination.

- Evaluation des besoins et des ressources.

• La construction d'un plan de transition ou d'un programme d'accompagnement type.

• Définir un référentiel métier servant de base à l'élaboration de fiches de mission ou à un recrutement.

"

Méthodes et supports

Apports théoriques. Etudes de cas. Exercices pratiques. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.